

REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022

DIALOGUE, CONVIVIALITE, BONNE HUMEUR sont les règles de notre association

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

L'inscription au club de tout adhérent implique :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 2 photos d'identité
- La fourniture d'un certificat médical ou le questionnaire santé dûment rempli.
- L'acceptation et le respect des statuts du club et du présent règlement.
- Le paiement de la cotisation au moment de l'inscription. Pour les paiements en espèces, un échéancier de paiement sera exigé et devra être respecté par l'adhérent.

Attention, en cas de dossier incomplet au-delà du 30 septembre ou de non-respect de l'échéancier de paiement, l'adhérent ne sera plus autorisé à participer aux cours. Il en est de même pour toute cotisation non intégralement versée au 31 janvier.

ARTICLE 2 : COTISATION

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le bureau de la section. Il comprend l'inscription aux cours, la licence et les engagements aux différentes manifestations.

La cotisation est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

Les gymnastes inscrites au club sont prises en charge par le club uniquement pendant la durée des cours. Les gymnastes mineures seront conduites et reprises par leur représentant légal **qui est tenu de les accompagner à la salle et de venir les chercher à la fin du cours.** Il devra également s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe.

En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à une gymnaste ou provoqué par une gymnaste.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du bureau de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité de la gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

ARTICLE 4 : ENTRAÎNEMENT

Seules les gymnastes inscrites au club peuvent participer aux séances d'entraînement. Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive du ou des entraîneurs du club selon les horaires établis en début de saison, par le Bureau, en fonction du niveau et de l'âge des gymnastes.

Seule une autorisation parentale écrite permettra au moniteur de libérer une gymnaste mineure à rentrer seule.

Les horaires d'entraînement doivent être scrupuleusement observés.

A titre exceptionnel et cela afin palier aux éventuelles indisponibilités du gymnase ou absences de la monitrice, le club se réserve le droit de changer les horaires et les jours des entraînements.

Pour des raisons évidentes de sécurité, d'assurance, et de travail pédagogique, la salle d'entraînement est strictement réservée aux monitrices et aux pratiquants. **Il est donc fortement conseillé aux parents de ne pas être présents durant les entraînements.** Si ces derniers souhaitent consulter l'entraîneur, ils devront le faire durant les intercour.

Les gymnastes faisant partie d'un groupe compétition, doivent impérativement assister aux entraînements.

RETARDS ET ABSENCES : Nous vous remercions de bien vouloir prévenir la monitrice au plus tôt.

La pratique de ce sport implique une assiduité aux entraînements. Les absences répétées désorganisent les cours et la progression du groupe. Elles entraîneront une annulation de l'engagement en compétition de la gymnaste. Le coût des frais engagés sera à la charge des parents.

La pratique de ce sport implique également un respect des horaires. Au-delà d'un retard de 15 minutes, la monitrice se réserve le droit de ne pas autoriser la gymnaste à participer à l'entraînement.

Le temps passé dans les vestiaires ne devant pas amputer le temps des cours, chacun se doit d'arriver plus tôt afin de passer sa tenue.

Les téléphones portables doivent être éteints durant toute la durée des entraînements.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL ET TENUES

Matériel :

L'entraîneur décide des engins utilisés par les gymnastes. La section met à disposition le matériel du club aux groupes « initiation » et aux « ensembles compétition ». Les gymnastes concourant en catégories « individuelles » devront se procurer le matériel nécessaire choisi par l'entraîneur.

Tout matériel personnel devra être marqué au nom de la gymnaste et la section ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou dégradation.

Les chaussures de ville et talons sont strictement interdites dans l'espace d'entraînement.

Tenue d'entraînement :

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée :

- short ou cycliste court +t-shirt moulant ou brassière (été)
- collant sans pied +t-shirt moulant ou sweat sans capuche toléré (hiver)
- chaussettes ou demi-pointes de GRS
- cheveux attachés entièrement (queue de cheval minimum)
- tongs afin de se rendre aux toilettes

Il est demandé aux gymnastes de ne pas porter de bijoux.

Le non-respect d'une tenue appropriée pourra entraîner une interdiction d'accès au cours si l'entraîneur le juge nécessaire.

**LE CLUB NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES VOLS OU PERTES
QUI POURRAIENT SE PRODUIRE.**

Tenue de compétition :

- Justaucorps ou académiques
- Sous- justaucorps si besoin (body)
- Demi-pointes GRS
- Nécessaire de coiffure

Les gymnastes devront se renseigner auprès de la monitrice pour établir leur tenue de compétition qui devra valider la conformité de leur justaucorps quelques semaines avant la compétition afin de prévoir un délai suffisant pour d'éventuelles retouches.

Pour les ensembles, le club loue des séries de justaucorps. Ils seront proposés par la monitrice.

ARTICLE 6 : COMPÉTITIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Toute gymnaste inscrite au club est susceptible de participer aux compétitions et manifestations (fêtes) du club.

L'entraîneur a la charge de sélectionner les participantes et de composer les équipes. Après accord des parents pour les mineures, sa décision est sans appel et ne peut être contestée.

Toute absence à une compétition devra faire l'objet d'un certificat médical qui devra être transmis de toute urgence au club. Malgré cela, la Fédération ne dédommage le club des droits d'engagement.

A l'exception des frais d'engagement, le montant de la cotisation ne prend pas en charge les frais engendrés par les compétitions effectuées à l'extérieur qui devront être supportés par la gymnaste ou son représentant légal.

La gymnaste mineure engagée dans une compétition reste sous la responsabilité de son représentant légal présent sur les lieux. La responsabilité du club ne sera engagée qu'au moment du passage en compétition et de son entraînement préalable.

ARTICLE 7 : JUGEMENT

Pour tout engagement en compétition, la Fédération impose un quota de juges sous peine de refus d'inscription des gymnastes.

La formation de juge est accessible tant aux parents qu'aux gymnastes.

Afin que la section puisse continuer à présenter des gymnastes en compétition, les adhérents de 14 ans et plus devront impérativement participer aux examens de juge. L'absence de participation pourra entraîner la non-présentation en compétition.

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT

Les valeurs du club sont les valeurs sportives. Nous demandons donc aux adhérents d'en suivre les règles :

- Etre respectueux des règles, des autres et des institutions sportives et publiques
- Etre honnête, intègre et loyal = (pratiquer le fair-play)
- Etre solidaire, altruiste et fraternel (soutenir, stimuler, respecter les choix de chacun, etc.)
- Etre tolérant (rester humble, digne, soutenir les gymnastes en difficulté, etc.)

**TOUT ENFANT AYANT UN LANGAGE OU UNE ATTITUDE INCORRECTE
POURRA SE VOIR EXCLU DE LA SECTION GR**

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UNE GYMNASTE

- Etre polie et dire bonjour aux autres gymnastes tout comme aux parents, monitrices, membres du bureau du club et responsables des sports en arrivant
- Etre ponctuelle et assidue lors des entrainements et avertir la monitrice lors de mes absences et veiller à ce que ce ne soit pas une habitude
- Participer à la séance de gymnastique avec enthousiasme et attention en écoutant la monitrice et respectant les consignes
- Respecter son engagement envers les autres gymnastes en fournissant les efforts nécessaires. Se rappeler que la gymnastique est aussi un sport d'équipe et qu'on ne peut gagner sans les autres gymnastes de son ensemble ou son duo, si talentueuse qu'on puisse être
- Soutenir les autres gymnastes en difficulté et accepter leurs erreurs
- Etre gymnaste par plaisir : préférer le plaisir d'une prestation à la performance.
- Etre modeste dans la victoire, ne jamais ridiculiser un adversaire plus faible et savoir perdre avec dignité
- Encourager les autres gymnastes, et diffuser des valeurs positives au sein de mon club
- Respecter les décisions des juges en compétition et ne pas mettre en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur impartialité
- Respecter les praticables et engins et aider à leur installation et à leur rangement
- Etre disponible afin de participer à l'organisation de manifestations sportives

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UN PARENT

- Etre supporter de l'ensemble des gymnastes du club notamment en compétition sans dénigrer les gymnastes des clubs adverses
- Connaître les limites de son enfant et respecter ses choix
- Apprendre à son enfant à pratiquer son sport pour le plaisir, mais avec sérieux
- Eviter toute incitation à la violence et ne pas utiliser de propos injurieux
- Reconnaître que la monitrice est la seule habilitée à diriger son ensemble de gymnastes au sein du gymnase
- Apprendre à l'enfant à être humble dans la victoire et digne dans la défaite
- Respecter les décisions des juges en compétition et ne pas mettre en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur impartialité
- Se rappeler que dans le gymnase comme à la maison, il reste un modèle pour son enfant
- Avoir l'esprit associatif en étant disponible afin de participer à l'organisation de manifestations sportives par le club
- Assister à l'ensemble des réunions organisées par le club

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UNE MONITRICE

- Se rappeler qu'elle est un modèle pour les gymnastes et qu'elle doit toujours avoir un comportement courtois
- Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- Connaître les limites de ses gymnastes et ne pas mettre leur santé en danger

- Respecter les gymnastes en honorant la parole donnée et en étant ponctuelle aux rendez-vous fixés
- Posséder les connaissances nécessaires et être au courant des nouvelles techniques d'entraînement qui peuvent contribuer à l'évolution des gymnastes en toute sécurité
- Respecter les décisions des juges et obliger les gymnastes à en faire autant
- Apprendre à l'ensemble des élèves à respecter les autres gymnastes, de leur propre club comme de ceux extérieurs
- Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- Rester disponible, à l'écoute et donner confiance
- Fidéliser en transmettant aux gymnastes sa passion du sport

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR LE BUREAU DE LA SECTION GR

Le rôle prépondérant du bureau de la section GR est de conduire un groupe de personnes ayant à atteindre un objectif commun en exerçant le rôle pivot de l'organisation du club :

- Appartenir à une équipe de monitrices, de parents et de gymnastes
- Faire en sorte que l'aspect humain soit prépondérant
- Assurer l'image du club en présentant un comportement exemplaire
- Respecter les parents, les monitrices et les gymnastes autant que ceux-ci doivent les respecter
- Veiller au bien-être des monitrices en facilitant les échanges avant toute annonce officielle aux membres du club
- Impliquer les monitrices, les parents et les gymnastes à la vie associative :
- Mobiliser les énergies par la définition de projets concertés
- Définir et mettre en œuvre une politique de communication interne
- Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles
- Faire en sorte que les entraînements des gymnastes soient pris en charge correctement en concertation avec les monitrices pour :
 - Le recrutement des monitrices
 - La répartition des entraînements
 - La sollicitation de créneaux auprès du service des sports
 - Le choix avec anticipation de solutions alternatives en cas d'indisponibilité du gymnase
- Conduire à ce que les gymnastes puissent participer de manière sereine aux compétitions : proposition de juges et Inscription des gymnastes
- Promouvoir l'image du club : Informer les services municipaux de l'activité et des résultats du club

- LE COC-GR ET SES VALEURS

NOS VALEURS ASSOCIATIVES

- L'engagement sportif est un acte citoyen et réfléchi
- Lire tous les règlements concernant le club et la gymnastique Rythmique
- Participer activement à la vie associative : appartenir à une équipe, se sentir bien au sein de celle-ci, prendre part aux entraînements, venir aider lors d'organisation d'évènements, participer aux initiations, favoriser l'accueil de nouvelles gymnastes
- Respecter autrui afin d'être respecté
- Respecter les matériels et les locaux mis à disposition par les services sportifs et le club

NOS VALEURS SOLIDAIRES

- Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération)
- Progresser ensemble : se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble
- Partager les émotions sportives

NOS VALEURS SPORTIVES

- Accepter d'être jugée, respecter toutes les décisions, et ce sans jamais mettre en doute leur légitimité. Ne pas oublier que sans juge, il n'y a pas de compétition, sans monitrice, il n'y a pas de club !
- Reconnaître dignement la victoire d'autres gymnastes, mais aussi vivre ses propres victoires avec modestie et sans ridiculiser ses adversaires : les autres gymnastes sont avant tout des partenaires
- Garder sa dignité en toute circonstance pour démontrer que l'on a la maîtrise de soi.
- Participer par plaisir et pour le plaisir en préférant le jeu à la performance pour un épanouissement personnel et collectif
- Développer le goût de l'effort et donner son maximum pour sa prestation devant les autres
- Être ponctuelle et assidue lors des entraînements et des compétitions

REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022

DIALOGUE, CONVIVIALITE, BONNE HUMEUR sont les règles de notre association

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

L'inscription au club de tout adhérent implique :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 2 photos d'identité
- La fourniture d'un certificat médical ou le questionnaire santé dûment rempli.
- L'acceptation et le respect des statuts du club et du présent règlement.
- Le paiement de la cotisation au moment de l'inscription. Pour les paiements en espèces, un échéancier de paiement sera exigé et devra être respecté par l'adhérent.

Attention, en cas de dossier incomplet au-delà du 30 septembre ou de non-respect de l'échéancier de paiement, l'adhérent ne sera plus autorisé à participer aux cours. Il en est de même pour toute cotisation non intégralement versée au 31 janvier.

ARTICLE 2 : COTISATION

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le bureau de la section. Il comprend l'inscription aux cours, la licence et les engagements aux différentes manifestations.

La cotisation est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

Les gymnastes inscrites au club sont prises en charge par le club uniquement pendant la durée des cours. Les gymnastes mineures seront conduites et reprises par leur représentant légal **qui est tenu de les accompagner à la salle et de venir les chercher à la fin du cours.** Il devra également s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe.

En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à une gymnaste ou provoqué par une gymnaste.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du bureau de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité de la gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

ARTICLE 4 : ENTRAÎNEMENT

Seules les gymnastes inscrites au club peuvent participer aux séances d'entraînement. Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive du ou des entraîneurs du club selon les horaires établis en début de saison, par le Bureau, en fonction du niveau et de l'âge des gymnastes.

Seule une autorisation parentale écrite permettra au moniteur de libérer une gymnaste mineure à rentrer seule.

Les horaires d'entraînement doivent être scrupuleusement observés.

A titre exceptionnel et cela afin palier aux éventuelles indisponibilités du gymnase ou absences de la monitrice, le club se réserve le droit de changer les horaires et les jours des entraînements.

Pour des raisons évidentes de sécurité, d'assurance, et de travail pédagogique, la salle d'entraînement est strictement réservée aux monitrices et aux pratiquants. **Il est donc fortement conseillé aux parents de ne pas être présents durant les entraînements.** Si ces derniers souhaitent consulter l'entraîneur, ils devront le faire durant les intercour.

Les gymnastes faisant partie d'un groupe compétition, doivent impérativement assister aux entraînements.

RETARDS ET ABSENCES : Nous vous remercions de bien vouloir prévenir la monitrice au plus tôt.

La pratique de ce sport implique une assiduité aux entraînements. Les absences répétées désorganisent les cours et la progression du groupe. Elles entraîneront une annulation de l'engagement en compétition de la gymnaste. Le coût des frais engagés sera à la charge des parents.

La pratique de ce sport implique également un respect des horaires. Au-delà d'un retard de 15 minutes, la monitrice se réserve le droit de ne pas autoriser la gymnaste à participer à l'entraînement.

Le temps passé dans les vestiaires ne devant pas amputer le temps des cours, chacun se doit d'arriver plus tôt afin de passer sa tenue.

Les téléphones portables doivent être éteints durant toute la durée des entraînements.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL ET TENUES

Matériel :

L'entraîneur décide des engins utilisés par les gymnastes. La section met à disposition le matériel du club aux groupes « initiation » et aux « ensembles compétition ». Les gymnastes concourant en catégories « individuelles » devront se procurer le matériel nécessaire choisi par l'entraîneur.

Tout matériel personnel devra être marqué au nom de la gymnaste et la section ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou dégradation.

Les chaussures de ville et talons sont strictement interdites dans l'espace d'entraînement.

Tenue d'entraînement :

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée :

- short ou cycliste court +t-shirt moulant ou brassière (été)
- collant sans pied +t-shirt moulant ou sweat sans capuche toléré (hiver)
- chaussettes ou demi-pointes de GRS
- cheveux attachés entièrement (queue de cheval minimum)
- tongs afin de se rendre aux toilettes

Il est demandé aux gymnastes de ne pas porter de bijoux.

Le non-respect d'une tenue appropriée pourra entraîner une interdiction d'accès au cours si l'entraîneur le juge nécessaire.

**LE CLUB NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES VOLS OU PERTES
QUI POURRAIENT SE PRODUIRE.**

Tenue de compétition :

- Justaucorps ou académiques
- Sous- justaucorps si besoin (body)
- Demi-pointes GRS
- Nécessaire de coiffure

Les gymnastes devront se renseigner auprès de la monitrice pour établir leur tenue de compétition qui devra valider la conformité de leur justaucorps quelques semaines avant la compétition afin de prévoir un délai suffisant pour d'éventuelles retouches.

Pour les ensembles, le club loue des séries de justaucorps. Ils seront proposés par la monitrice.

ARTICLE 6 : COMPÉTITIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Toute gymnaste inscrite au club est susceptible de participer aux compétitions et manifestations (fêtes) du club.

L'entraîneur a la charge de sélectionner les participantes et de composer les équipes. Après accord des parents pour les mineures, sa décision est sans appel et ne peut être contestée.

Toute absence à une compétition devra faire l'objet d'un certificat médical qui devra être transmis de toute urgence au club. Malgré cela, la Fédération ne dédommage le club des droits d'engagement.

A l'exception des frais d'engagement, le montant de la cotisation ne prend pas en charge les frais engendrés par les compétitions effectuées à l'extérieur qui devront être supportés par la gymnaste ou son représentant légal.

La gymnaste mineure engagée dans une compétition reste sous la responsabilité de son représentant légal présent sur les lieux. La responsabilité du club ne sera engagée qu'au moment du passage en compétition et de son entraînement préalable.

ARTICLE 7 : JUGEMENT

Pour tout engagement en compétition, la Fédération impose un quota de juges sous peine de refus d'inscription des gymnastes.

La formation de juge est accessible tant aux parents qu'aux gymnastes.

Afin que la section puisse continuer à présenter des gymnastes en compétition, les adhérents de 14 ans et plus devront impérativement participer aux examens de juge. L'absence de participation pourra entraîner la non-présentation en compétition.

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT

Les valeurs du club sont les valeurs sportives. Nous demandons donc aux adhérents d'en suivre les règles :

- Etre respectueux des règles, des autres et des institutions sportives et publiques
- Etre honnête, intègre et loyal = (pratiquer le fair-play)
- Etre solidaire, altruiste et fraternel (soutenir, stimuler, respecter les choix de chacun, etc.)
- Etre tolérant (rester humble, digne, soutenir les gymnastes en difficulté, etc.)

**TOUT ENFANT AYANT UN LANGAGE OU UNE ATTITUDE INCORRECTE
POURRA SE VOIR EXCLU DE LA SECTION GR**

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UNE GYMNASTE

- Etre polie et dire bonjour aux autres gymnastes tout comme aux parents, monitrices, membres du bureau du club et responsables des sports en arrivant
- Etre ponctuelle et assidue lors des entrainements et avertir la monitrice lors de mes absences et veiller à ce que ce ne soit pas une habitude
- Participer à la séance de gymnastique avec enthousiasme et attention en écoutant la monitrice et respectant les consignes
- Respecter son engagement envers les autres gymnastes en fournissant les efforts nécessaires. Se rappeler que la gymnastique est aussi un sport d'équipe et qu'on ne peut gagner sans les autres gymnastes de son ensemble ou son duo, si talentueuse qu'on puisse être
- Soutenir les autres gymnastes en difficulté et accepter leurs erreurs
- Etre gymnaste par plaisir : préférer le plaisir d'une prestation à la performance.
- Etre modeste dans la victoire, ne jamais ridiculiser un adversaire plus faible et savoir perdre avec dignité
- Encourager les autres gymnastes, et diffuser des valeurs positives au sein de mon club
- Respecter les décisions des juges en compétition et ne pas mettre en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur impartialité
- Respecter les praticables et engins et aider à leur installation et à leur rangement
- Etre disponible afin de participer à l'organisation de manifestations sportives

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UN PARENT

- Etre supporter de l'ensemble des gymnastes du club notamment en compétition sans dénigrer les gymnastes des clubs adverses
- Connaître les limites de son enfant et respecter ses choix
- Apprendre à son enfant à pratiquer son sport pour le plaisir, mais avec sérieux
- Eviter toute incitation à la violence et ne pas utiliser de propos injurieux
- Reconnaître que la monitrice est la seule habilitée à diriger son ensemble de gymnastes au sein du gymnase
- Apprendre à l'enfant à être humble dans la victoire et digne dans la défaite
- Respecter les décisions des juges en compétition et ne pas mettre en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur impartialité
- Se rappeler que dans le gymnase comme à la maison, il reste un modèle pour son enfant
- Avoir l'esprit associatif en étant disponible afin de participer à l'organisation de manifestations sportives par le club
- Assister à l'ensemble des réunions organisées par le club

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UNE MONITRICE

- Se rappeler qu'elle est un modèle pour les gymnastes et qu'elle doit toujours avoir un comportement courtois
- Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- Connaître les limites de ses gymnastes et ne pas mettre leur santé en danger

- Respecter les gymnastes en honorant la parole donnée et en étant ponctuelle aux rendez-vous fixés
- Posséder les connaissances nécessaires et être au courant des nouvelles techniques d'entraînement qui peuvent contribuer à l'évolution des gymnastes en toute sécurité
- Respecter les décisions des juges et obliger les gymnastes à en faire autant
- Apprendre à l'ensemble des élèves à respecter les autres gymnastes, de leur propre club comme de ceux extérieurs
- Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- Rester disponible, à l'écoute et donner confiance
- Fidéliser en transmettant aux gymnastes sa passion du sport

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR LE BUREAU DE LA SECTION GR

Le rôle prépondérant du bureau de la section GR est de conduire un groupe de personnes ayant à atteindre un objectif commun en exerçant le rôle pivot de l'organisation du club :

- Appartenir à une équipe de monitrices, de parents et de gymnastes
- Faire en sorte que l'aspect humain soit prépondérant
- Assurer l'image du club en présentant un comportement exemplaire
- Respecter les parents, les monitrices et les gymnastes autant que ceux-ci doivent les respecter
- Veiller au bien-être des monitrices en facilitant les échanges avant toute annonce officielle aux membres du club
- Impliquer les monitrices, les parents et les gymnastes à la vie associative :
- Mobiliser les énergies par la définition de projets concertés
- Définir et mettre en œuvre une politique de communication interne
- Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles
- Faire en sorte que les entraînements des gymnastes soient pris en charge correctement en concertation avec les monitrices pour :
 - Le recrutement des monitrices
 - La répartition des entraînements
 - La sollicitation de créneaux auprès du service des sports
 - Le choix avec anticipation de solutions alternatives en cas d'indisponibilité du gymnase
- Conduire à ce que les gymnastes puissent participer de manière sereine aux compétitions : proposition de juges et Inscription des gymnastes
- Promouvoir l'image du club : Informer les services municipaux de l'activité et des résultats du club

- LE COC-GR ET SES VALEURS

NOS VALEURS ASSOCIATIVES

- L'engagement sportif est un acte citoyen et réfléchi
- Lire tous les règlements concernant le club et la gymnastique Rythmique
- Participer activement à la vie associative : appartenir à une équipe, se sentir bien au sein de celle-ci, prendre part aux entraînements, venir aider lors d'organisation d'évènements, participer aux initiations, favoriser l'accueil de nouvelles gymnastes
- Respecter autrui afin d'être respecté
- Respecter les matériels et les locaux mis à disposition par les services sportifs et le club

NOS VALEURS SOLIDAIRES

- Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération)
- Progresser ensemble : se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble
- Partager les émotions sportives

NOS VALEURS SPORTIVES

- Accepter d'être jugée, respecter toutes les décisions, et ce sans jamais mettre en doute leur légitimité. Ne pas oublier que sans juge, il n'y a pas de compétition, sans monitrice, il n'y a pas de club !
- Reconnaître dignement la victoire d'autres gymnastes, mais aussi vivre ses propres victoires avec modestie et sans ridiculiser ses adversaires : les autres gymnastes sont avant tout des partenaires
- Garder sa dignité en toute circonstance pour démontrer que l'on a la maîtrise de soi.
- Participer par plaisir et pour le plaisir en préférant le jeu à la performance pour un épanouissement personnel et collectif
- Développer le goût de l'effort et donner son maximum pour sa prestation devant les autres
- Etre ponctuelle et assidue lors des entraînements et des compétitions

REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022

DIALOGUE, CONVIVIALITE, BONNE HUMEUR sont les règles de notre association

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

L'inscription au club de tout adhérent implique :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 2 photos d'identité
- La fourniture d'un certificat médical ou le questionnaire santé dûment rempli.
- L'acceptation et le respect des statuts du club et du présent règlement.
- Le paiement de la cotisation au moment de l'inscription. Pour les paiements en espèces, un échéancier de paiement sera exigé et devra être respecté par l'adhérent.

Attention, en cas de dossier incomplet au-delà du 30 septembre ou de non-respect de l'échéancier de paiement, l'adhérent ne sera plus autorisé à participer aux cours. Il en est de même pour toute cotisation non intégralement versée au 31 janvier.

ARTICLE 2 : COTISATION

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le bureau de la section. Il comprend l'inscription aux cours, la licence et les engagements aux différentes manifestations.

La cotisation est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

Les gymnastes inscrites au club sont prises en charge par le club uniquement pendant la durée des cours. Les gymnastes mineures seront conduites et reprises par leur représentant légal **qui est tenu de les accompagner à la salle et de venir les chercher à la fin du cours.** Il devra également s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe.

En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à une gymnaste ou provoqué par une gymnaste.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du bureau de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité de la gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

ARTICLE 4 : ENTRAÎNEMENT

Seules les gymnastes inscrites au club peuvent participer aux séances d'entraînement. Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive du ou des entraîneurs du club selon les horaires établis en début de saison, par le Bureau, en fonction du niveau et de l'âge des gymnastes.

Seule une autorisation parentale écrite permettra au moniteur de libérer une gymnaste mineure à rentrer seule.

Les horaires d'entraînement doivent être scrupuleusement observés.

A titre exceptionnel et cela afin palier aux éventuelles indisponibilités du gymnase ou absences de la monitrice, le club se réserve le droit de changer les horaires et les jours des entraînements.

Pour des raisons évidentes de sécurité, d'assurance, et de travail pédagogique, la salle d'entraînement est strictement réservée aux monitrices et aux pratiquants. **Il est donc fortement conseillé aux parents de ne pas être présents durant les entraînements.** Si ces derniers souhaitent consulter l'entraîneur, ils devront le faire durant les intercour.

Les gymnastes faisant partie d'un groupe compétition, doivent impérativement assister aux entraînements.

RETARDS ET ABSENCES : Nous vous remercions de bien vouloir prévenir la monitrice au plus tôt.

La pratique de ce sport implique une assiduité aux entraînements. Les absences répétées désorganisent les cours et la progression du groupe. Elles entraîneront une annulation de l'engagement en compétition de la gymnaste. Le coût des frais engagés sera à la charge des parents.

La pratique de ce sport implique également un respect des horaires. Au-delà d'un retard de 15 minutes, la monitrice se réserve le droit de ne pas autoriser la gymnaste à participer à l'entraînement.

Le temps passé dans les vestiaires ne devant pas amputer le temps des cours, chacun se doit d'arriver plus tôt afin de passer sa tenue.

Les téléphones portables doivent être éteints durant toute la durée des entraînements.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL ET TENUES

Matériel :

L'entraîneur décide des engins utilisés par les gymnastes. La section met à disposition le matériel du club aux groupes « initiation » et aux « ensembles compétition ». Les gymnastes concourant en catégories « individuelles » devront se procurer le matériel nécessaire choisi par l'entraîneur.

Tout matériel personnel devra être marqué au nom de la gymnaste et la section ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou dégradation.

Les chaussures de ville et talons sont strictement interdites dans l'espace d'entraînement.

Tenue d'entraînement :

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée :

- short ou cycliste court +t-shirt moulant ou brassière (été)
- collant sans pied +t-shirt moulant ou sweat sans capuche toléré (hiver)
- chaussettes ou demi-pointes de GRS
- cheveux attachés entièrement (queue de cheval minimum)
- tongs afin de se rendre aux toilettes

Il est demandé aux gymnastes de ne pas porter de bijoux.

Le non-respect d'une tenue appropriée pourra entraîner une interdiction d'accès au cours si l'entraîneur le juge nécessaire.

**LE CLUB NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES VOLS OU PERTES
QUI POURRAIENT SE PRODUIRE.**

Tenue de compétition :

- Justaucorps ou académiques
- Sous- justaucorps si besoin (body)
- Demi-pointes GRS
- Nécessaire de coiffure

Les gymnastes devront se renseigner auprès de la monitrice pour établir leur tenue de compétition qui devra valider la conformité de leur justaucorps quelques semaines avant la compétition afin de prévoir un délai suffisant pour d'éventuelles retouches.

Pour les ensembles, le club loue des séries de justaucorps. Ils seront proposés par la monitrice.

ARTICLE 6 : COMPÉTITIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Toute gymnaste inscrite au club est susceptible de participer aux compétitions et manifestations (fêtes) du club.

L'entraîneur a la charge de sélectionner les participantes et de composer les équipes. Après accord des parents pour les mineures, sa décision est sans appel et ne peut être contestée.

Toute absence à une compétition devra faire l'objet d'un certificat médical qui devra être transmis de toute urgence au club. Malgré cela, la Fédération ne dédommage le club des droits d'engagement.

A l'exception des frais d'engagement, le montant de la cotisation ne prend pas en charge les frais engendrés par les compétitions effectuées à l'extérieur qui devront être supportés par la gymnaste ou son représentant légal.

La gymnaste mineure engagée dans une compétition reste sous la responsabilité de son représentant légal présent sur les lieux. La responsabilité du club ne sera engagée qu'au moment du passage en compétition et de son entraînement préalable.

ARTICLE 7 : JUGEMENT

Pour tout engagement en compétition, la Fédération impose un quota de juges sous peine de refus d'inscription des gymnastes.

La formation de juge est accessible tant aux parents qu'aux gymnastes.

Afin que la section puisse continuer à présenter des gymnastes en compétition, les adhérents de 14 ans et plus devront impérativement participer aux examens de juge. L'absence de participation pourra entraîner la non-présentation en compétition.

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT

Les valeurs du club sont les valeurs sportives. Nous demandons donc aux adhérents d'en suivre les règles :

- Etre respectueux des règles, des autres et des institutions sportives et publiques
- Etre honnête, intègre et loyal = (pratiquer le fair-play)
- Etre solidaire, altruiste et fraternel (soutenir, stimuler, respecter les choix de chacun, etc.)
- Etre tolérant (rester humble, digne, soutenir les gymnastes en difficulté, etc.)

**TOUT ENFANT AYANT UN LANGAGE OU UNE ATTITUDE INCORRECTE
POURRA SE VOIR EXCLU DE LA SECTION GR**

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UNE GYMNASTE

- Etre polie et dire bonjour aux autres gymnastes tout comme aux parents, monitrices, membres du bureau du club et responsables des sports en arrivant
- Etre ponctuelle et assidue lors des entrainements et avertir la monitrice lors de mes absences et veiller à ce que ce ne soit pas une habitude
- Participer à la séance de gymnastique avec enthousiasme et attention en écoutant la monitrice et respectant les consignes
- Respecter son engagement envers les autres gymnastes en fournissant les efforts nécessaires. Se rappeler que la gymnastique est aussi un sport d'équipe et qu'on ne peut gagner sans les autres gymnastes de son ensemble ou son duo, si talentueuse qu'on puisse être
- Soutenir les autres gymnastes en difficulté et accepter leurs erreurs
- Etre gymnaste par plaisir : préférer le plaisir d'une prestation à la performance.
- Etre modeste dans la victoire, ne jamais ridiculiser un adversaire plus faible et savoir perdre avec dignité
- Encourager les autres gymnastes, et diffuser des valeurs positives au sein de mon club
- Respecter les décisions des juges en compétition et ne pas mettre en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur impartialité
- Respecter les praticables et engins et aider à leur installation et à leur rangement
- Etre disponible afin de participer à l'organisation de manifestations sportives

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UN PARENT

- Etre supporter de l'ensemble des gymnastes du club notamment en compétition sans dénigrer les gymnastes des clubs adverses
- Connaître les limites de son enfant et respecter ses choix
- Apprendre à son enfant à pratiquer son sport pour le plaisir, mais avec sérieux
- Eviter toute incitation à la violence et ne pas utiliser de propos injurieux
- Reconnaître que la monitrice est la seule habilitée à diriger son ensemble de gymnastes au sein du gymnase
- Apprendre à l'enfant à être humble dans la victoire et digne dans la défaite
- Respecter les décisions des juges en compétition et ne pas mettre en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur impartialité
- Se rappeler que dans le gymnase comme à la maison, il reste un modèle pour son enfant
- Avoir l'esprit associatif en étant disponible afin de participer à l'organisation de manifestations sportives par le club
- Assister à l'ensemble des réunions organisées par le club

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UNE MONITRICE

- Se rappeler qu'elle est un modèle pour les gymnastes et qu'elle doit toujours avoir un comportement courtois
- Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- Connaître les limites de ses gymnastes et ne pas mettre leur santé en danger

- Respecter les gymnastes en honorant la parole donnée et en étant ponctuelle aux rendez-vous fixés
- Posséder les connaissances nécessaires et être au courant des nouvelles techniques d'entraînement qui peuvent contribuer à l'évolution des gymnastes en toute sécurité
- Respecter les décisions des juges et obliger les gymnastes à en faire autant
- Apprendre à l'ensemble des élèves à respecter les autres gymnastes, de leur propre club comme de ceux extérieurs
- Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- Rester disponible, à l'écoute et donner confiance
- Fidéliser en transmettant aux gymnastes sa passion du sport

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR LE BUREAU DE LA SECTION GR

Le rôle prépondérant du bureau de la section GR est de conduire un groupe de personnes ayant à atteindre un objectif commun en exerçant le rôle pivot de l'organisation du club :

- Appartenir à une équipe de monitrices, de parents et de gymnastes
- Faire en sorte que l'aspect humain soit prépondérant
- Assurer l'image du club en présentant un comportement exemplaire
- Respecter les parents, les monitrices et les gymnastes autant que ceux-ci doivent les respecter
- Veiller au bien-être des monitrices en facilitant les échanges avant toute annonce officielle aux membres du club
- Impliquer les monitrices, les parents et les gymnastes à la vie associative :
- Mobiliser les énergies par la définition de projets concertés
- Définir et mettre en œuvre une politique de communication interne
- Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles
- Faire en sorte que les entraînements des gymnastes soient pris en charge correctement en concertation avec les monitrices pour :
 - Le recrutement des monitrices
 - La répartition des entraînements
 - La sollicitation de créneaux auprès du service des sports
 - Le choix avec anticipation de solutions alternatives en cas d'indisponibilité du gymnase
- Conduire à ce que les gymnastes puissent participer de manière sereine aux compétitions : proposition de juges et Inscription des gymnastes
- Promouvoir l'image du club : Informer les services municipaux de l'activité et des résultats du club

- LE COC-GR ET SES VALEURS

NOS VALEURS ASSOCIATIVES

- L'engagement sportif est un acte citoyen et réfléchi
- Lire tous les règlements concernant le club et la gymnastique Rythmique
- Participer activement à la vie associative : appartenir à une équipe, se sentir bien au sein de celle-ci, prendre part aux entraînements, venir aider lors d'organisation d'évènements, participer aux initiations, favoriser l'accueil de nouvelles gymnastes
- Respecter autrui afin d'être respecté
- Respecter les matériels et les locaux mis à disposition par les services sportifs et le club

NOS VALEURS SOLIDAIRES

- Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération)
- Progresser ensemble : se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble
- Partager les émotions sportives

NOS VALEURS SPORTIVES

- Accepter d'être jugée, respecter toutes les décisions, et ce sans jamais mettre en doute leur légitimité. Ne pas oublier que sans juge, il n'y a pas de compétition, sans monitrice, il n'y a pas de club !
- Reconnaître dignement la victoire d'autres gymnastes, mais aussi vivre ses propres victoires avec modestie et sans ridiculiser ses adversaires : les autres gymnastes sont avant tout des partenaires
- Garder sa dignité en toute circonstance pour démontrer que l'on a la maîtrise de soi.
- Participer par plaisir et pour le plaisir en préférant le jeu à la performance pour un épanouissement personnel et collectif
- Développer le goût de l'effort et donner son maximum pour sa prestation devant les autres
- Être ponctuelle et assidue lors des entraînements et des compétitions

REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022

DIALOGUE, CONVIVIALITE, BONNE HUMEUR sont les règles de notre association

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

L'inscription au club de tout adhérent implique :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- 2 photos d'identité
- La fourniture d'un certificat médical ou le questionnaire santé dûment rempli.
- L'acceptation et le respect des statuts du club et du présent règlement.
- Le paiement de la cotisation au moment de l'inscription. Pour les paiements en espèces, un échéancier de paiement sera exigé et devra être respecté par l'adhérent.

Attention, en cas de dossier incomplet au-delà du 30 septembre ou de non-respect de l'échéancier de paiement, l'adhérent ne sera plus autorisé à participer aux cours. Il en est de même pour toute cotisation non intégralement versée au 31 janvier.

ARTICLE 2 : COTISATION

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le bureau de la section. Il comprend l'inscription aux cours, la licence et les engagements aux différentes manifestations.

La cotisation est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

Les gymnastes inscrites au club sont prises en charge par le club uniquement pendant la durée des cours. Les gymnastes mineures seront conduites et reprises par leur représentant légal **qui est tenu de les accompagner à la salle et de venir les chercher à la fin du cours.** Il devra également s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe.

En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à une gymnaste ou provoqué par une gymnaste.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du bureau de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité de la gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

ARTICLE 4 : ENTRAÎNEMENT

Seules les gymnastes inscrites au club peuvent participer aux séances d'entraînement. Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive du ou des entraîneurs du club selon les horaires établis en début de saison, par le Bureau, en fonction du niveau et de l'âge des gymnastes.

Seule une autorisation parentale écrite permettra au moniteur de libérer une gymnaste mineure à rentrer seule.

Les horaires d'entraînement doivent être scrupuleusement observés.

A titre exceptionnel et cela afin palier aux éventuelles indisponibilités du gymnase ou absences de la monitrice, le club se réserve le droit de changer les horaires et les jours des entraînements.

Pour des raisons évidentes de sécurité, d'assurance, et de travail pédagogique, la salle d'entraînement est strictement réservée aux monitrices et aux pratiquants. **Il est donc fortement conseillé aux parents de ne pas être présents durant les entraînements.** Si ces derniers souhaitent consulter l'entraîneur, ils devront le faire durant les intercour.

Les gymnastes faisant partie d'un groupe compétition, doivent impérativement assister aux entraînements.

RETARDS ET ABSENCES : Nous vous remercions de bien vouloir prévenir la monitrice au plus tôt.

La pratique de ce sport implique une assiduité aux entraînements. Les absences répétées désorganisent les cours et la progression du groupe. Elles entraîneront une annulation de l'engagement en compétition de la gymnaste. Le coût des frais engagés sera à la charge des parents.

La pratique de ce sport implique également un respect des horaires. Au-delà d'un retard de 15 minutes, la monitrice se réserve le droit de ne pas autoriser la gymnaste à participer à l'entraînement.

Le temps passé dans les vestiaires ne devant pas amputer le temps des cours, chacun se doit d'arriver plus tôt afin de passer sa tenue.

Les téléphones portables doivent être éteints durant toute la durée des entraînements.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL ET TENUES

Matériel :

L'entraîneur décide des engins utilisés par les gymnastes. La section met à disposition le matériel du club aux groupes « initiation » et aux « ensembles compétition ». Les gymnastes concourant en catégories « individuelles » devront se procurer le matériel nécessaire choisi par l'entraîneur.

Tout matériel personnel devra être marqué au nom de la gymnaste et la section ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou dégradation.

Les chaussures de ville et talons sont strictement interdites dans l'espace d'entraînement.

Tenue d'entraînement :

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée :

- short ou cycliste court +t-shirt moulant ou brassière (été)
- collant sans pied +t-shirt moulant ou sweat sans capuche toléré (hiver)
- chaussettes ou demi-pointes de GRS
- cheveux attachés entièrement (queue de cheval minimum)
- tongs afin de se rendre aux toilettes

Il est demandé aux gymnastes de ne pas porter de bijoux.

Le non-respect d'une tenue appropriée pourra entraîner une interdiction d'accès au cours si l'entraîneur le juge nécessaire.

**LE CLUB NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES VOLS OU PERTES
QUI POURRAIENT SE PRODUIRE.**

Tenue de compétition :

- Justaucorps ou académiques
- Sous- justaucorps si besoin (body)
- Demi-pointes GRS
- Nécessaire de coiffure

Les gymnastes devront se renseigner auprès de la monitrice pour établir leur tenue de compétition qui devra valider la conformité de leur justaucorps quelques semaines avant la compétition afin de prévoir un délai suffisant pour d'éventuelles retouches.

Pour les ensembles, le club loue des séries de justaucorps. Ils seront proposés par la monitrice.

ARTICLE 6 : COMPÉTITIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Toute gymnaste inscrite au club est susceptible de participer aux compétitions et manifestations (fêtes) du club.

L'entraîneur a la charge de sélectionner les participantes et de composer les équipes. Après accord des parents pour les mineures, sa décision est sans appel et ne peut être contestée.

Toute absence à une compétition devra faire l'objet d'un certificat médical qui devra être transmis de toute urgence au club. Malgré cela, la Fédération ne dédommage le club des droits d'engagement.

A l'exception des frais d'engagement, le montant de la cotisation ne prend pas en charge les frais engendrés par les compétitions effectuées à l'extérieur qui devront être supportés par la gymnaste ou son représentant légal.

La gymnaste mineure engagée dans une compétition reste sous la responsabilité de son représentant légal présent sur les lieux. La responsabilité du club ne sera engagée qu'au moment du passage en compétition et de son entraînement préalable.

ARTICLE 7 : JUGEMENT

Pour tout engagement en compétition, la Fédération impose un quota de juges sous peine de refus d'inscription des gymnastes.

La formation de juge est accessible tant aux parents qu'aux gymnastes.

Afin que la section puisse continuer à présenter des gymnastes en compétition, les adhérents de 14 ans et plus devront impérativement participer aux examens de juge. L'absence de participation pourra entraîner la non-présentation en compétition.

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT

Les valeurs du club sont les valeurs sportives. Nous demandons donc aux adhérents d'en suivre les règles :

- Etre respectueux des règles, des autres et des institutions sportives et publiques
- Etre honnête, intègre et loyal = (pratiquer le fair-play)
- Etre solidaire, altruiste et fraternel (soutenir, stimuler, respecter les choix de chacun, etc.)
- Etre tolérant (rester humble, digne, soutenir les gymnastes en difficulté, etc.)

**TOUT ENFANT AYANT UN LANGAGE OU UNE ATTITUDE INCORRECTE
POURRA SE VOIR EXCLU DE LA SECTION GR**

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UNE GYMNASTE

- Etre polie et dire bonjour aux autres gymnastes tout comme aux parents, monitrices, membres du bureau du club et responsables des sports en arrivant
- Etre ponctuelle et assidue lors des entrainements et avertir la monitrice lors de mes absences et veiller à ce que ce ne soit pas une habitude
- Participer à la séance de gymnastique avec enthousiasme et attention en écoutant la monitrice et respectant les consignes
- Respecter son engagement envers les autres gymnastes en fournissant les efforts nécessaires. Se rappeler que la gymnastique est aussi un sport d'équipe et qu'on ne peut gagner sans les autres gymnastes de son ensemble ou son duo, si talentueuse qu'on puisse être
- Soutenir les autres gymnastes en difficulté et accepter leurs erreurs
- Etre gymnaste par plaisir : préférer le plaisir d'une prestation à la performance.
- Etre modeste dans la victoire, ne jamais ridiculiser un adversaire plus faible et savoir perdre avec dignité
- Encourager les autres gymnastes, et diffuser des valeurs positives au sein de mon club
- Respecter les décisions des juges en compétition et ne pas mettre en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur impartialité
- Respecter les praticables et engins et aider à leur installation et à leur rangement
- Etre disponible afin de participer à l'organisation de manifestations sportives

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UN PARENT

- Etre supporter de l'ensemble des gymnastes du club notamment en compétition sans dénigrer les gymnastes des clubs adverses
- Connaître les limites de son enfant et respecter ses choix
- Apprendre à son enfant à pratiquer son sport pour le plaisir, mais avec sérieux
- Eviter toute incitation à la violence et ne pas utiliser de propos injurieux
- Reconnaître que la monitrice est la seule habilitée à diriger son ensemble de gymnastes au sein du gymnase
- Apprendre à l'enfant à être humble dans la victoire et digne dans la défaite
- Respecter les décisions des juges en compétition et ne pas mettre en doute ni leur compétence, ni leur honnêteté, ni leur impartialité
- Se rappeler que dans le gymnase comme à la maison, il reste un modèle pour son enfant
- Avoir l'esprit associatif en étant disponible afin de participer à l'organisation de manifestations sportives par le club
- Assister à l'ensemble des réunions organisées par le club

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR UNE MONITRICE

- Se rappeler qu'elle est un modèle pour les gymnastes et qu'elle doit toujours avoir un comportement courtois
- Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- Connaître les limites de ses gymnastes et ne pas mettre leur santé en danger

- Respecter les gymnastes en honorant la parole donnée et en étant ponctuelle aux rendez-vous fixés
- Posséder les connaissances nécessaires et être au courant des nouvelles techniques d'entraînement qui peuvent contribuer à l'évolution des gymnastes en toute sécurité
- Respecter les décisions des juges et obliger les gymnastes à en faire autant
- Apprendre à l'ensemble des élèves à respecter les autres gymnastes, de leur propre club comme de ceux extérieurs
- Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- Rester disponible, à l'écoute et donner confiance
- Fidéliser en transmettant aux gymnastes sa passion du sport

AVOIR L'ESPRIT SPORTIF POUR LE BUREAU DE LA SECTION GR

Le rôle prépondérant du bureau de la section GR est de conduire un groupe de personnes ayant à atteindre un objectif commun en exerçant le rôle pivot de l'organisation du club :

- Appartenir à une équipe de monitrices, de parents et de gymnastes
- Faire en sorte que l'aspect humain soit prépondérant
- Assurer l'image du club en présentant un comportement exemplaire
- Respecter les parents, les monitrices et les gymnastes autant que ceux-ci doivent les respecter
- Veiller au bien-être des monitrices en facilitant les échanges avant toute annonce officielle aux membres du club
- Impliquer les monitrices, les parents et les gymnastes à la vie associative :
- Mobiliser les énergies par la définition de projets concertés
- Définir et mettre en œuvre une politique de communication interne
- Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles
- Faire en sorte que les entraînements des gymnastes soient pris en charge correctement en concertation avec les monitrices pour :
 - Le recrutement des monitrices
 - La répartition des entraînements
 - La sollicitation de créneaux auprès du service des sports
 - Le choix avec anticipation de solutions alternatives en cas d'indisponibilité du gymnase
- Conduire à ce que les gymnastes puissent participer de manière sereine aux compétitions : proposition de juges et Inscription des gymnastes
- Promouvoir l'image du club : Informer les services municipaux de l'activité et des résultats du club

- *LE COC-GR ET SES VALEURS*

NOS VALEURS ASSOCIATIVES

- L'engagement sportif est un acte citoyen et réfléchi
- Lire tous les règlements concernant le club et la gymnastique Rythmique
- Participer activement à la vie associative : appartenir à une équipe, se sentir bien au sein de celle-ci, prendre part aux entraînements, venir aider lors d'organisation d'évènements, participer aux initiations, favoriser l'accueil de nouvelles gymnastes
- Respecter autrui afin d'être respecté
- Respecter les matériels et les locaux mis à disposition par les services sportifs et le club

NOS VALEURS SOLIDAIRES

- Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération)
- Progresser ensemble : se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble
- Partager les émotions sportives

NOS VALEURS SPORTIVES

- Accepter d'être jugée, respecter toutes les décisions, et ce sans jamais mettre en doute leur légitimité. Ne pas oublier que sans juge, il n'y a pas de compétition, sans monitrice, il n'y a pas de club !
- Reconnaître dignement la victoire d'autres gymnastes, mais aussi vivre ses propres victoires avec modestie et sans ridiculiser ses adversaires : les autres gymnastes sont avant tout des partenaires
- Garder sa dignité en toute circonstance pour démontrer que l'on a la maîtrise de soi.
- Participer par plaisir et pour le plaisir en préférant le jeu à la performance pour un épanouissement personnel et collectif
- Développer le goût de l'effort et donner son maximum pour sa prestation devant les autres
- Être ponctuelle et assidue lors des entraînements et des compétitions